



**FRENCH TRANSLATION OF PRESS RELEASE DATED OCTOBER 15, 2007**

Magna annonce la signature d'un accord cadre d'équité avec les Travailleurs Canadiens de l'Automobile

AURORA, Ontario, Magna International Inc. (TSX : MG.A, NYSE : MGA) a annoncé aujourd'hui la signature d'un accord historique avec les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) qui marquera le début d'une nouvelle relation entre les deux parties. Le « Framework of Fairness Agreement » (« FFA » - accord cadre d'équité) représente un ensemble de principes qui établit les besoins des travailleurs et les besoins de l'entreprise pour demeurer concurrentielle. Le FFA introduit un nouveau format en matière de relations du travail et son objectif est de préserver les éléments clés du système Equitable d'Entreprise de Magna (Fair Enterprise system) tout en garantissant des contrôles et des équilibres appropriés.

Pour Frank Stronach, président du conseil d'administration de Stronach, « Le modèle traditionnel et d'opposition des relations syndicales est improductif et constitue un facteur de gaspillage d'énergies qui pourraient être plus utilement mises à profit afin de créer des conditions équitables pour les employés tout en garantissant que Magna reste concurrentielle dans le secteur mondial de l'automobile. Magna reconnaît l'importance du rôle que les TCA peuvent jouer pour relever les défis concurrentiels auxquels notre industrie doit faire face en veillant à ce que les besoins des employés et de la société soient équilibrés par rapport aux besoins des autres parties intéressées - à savoir les clients, les investisseurs et nos autres partenaires commerciaux. Nous sommes ravis que les TCA soient prêts à s'engager avec nous sur cet accord historique. »

Le FFA sera présenté aux employés des divisions canadiennes de fabrication de Magna au cours d'une période de plusieurs années. Les employés des divisions de Magna auront la possibilité de voter pour éventuellement approuver un nouveau contrat selon les termes du FFA et devenir membre des TCA. Si dans un site une majorité vote en faveur de cet accord, alors ce site sera couvert par un nouvel accord collectif national Magna-TCA. La représentation par les TCA, le contrat national et les modifications ultérieures négociées à ce contrat seront sujets à un scrutin secret d'autorisation dans chaque site.

Les termes et les conditions clés du FFA comprennent :

- La préservation de la culture d'Equité de l'entreprise de Magna et des principes de fonctionnement y compris le partage de la réussite financière de la société à travers la participation ainsi que prévu dans la constitution de Magna et la Charte des employés ;

- Des dispositions complètes contre les grèves et les lock-out et la résolution des litiges liés à la négociation collective à travers l'arbitrage des propositions finales ;

- La résolution progressive des problèmes ainsi que des mécanismes de représentation dans le site qui préservent le Processus de porte ouverte, les

Comités d'équité, le Service d'assistance téléphonique aux employés et les Porte-paroles des employés de Magna ;

- Des principes de salaires et d'avantages concurrentiels en conformité à la Charte des employés de Magna ;

- Un concept liant les revues salariales annuelles à un indice d'inflation de fabrication, à des mesures de performance spécifiques à chaque site et à des considérations concurrentielles ;

- Un scrutin secret pour les problèmes affectant le lieu de travail ;

- La dépolitisation du lieu de travail et des relations entre les employés et la direction.

« Nous sommes encouragés par le fait que la direction des TCA a montré sa compréhension des difficultés auxquelles se heurtent les fabricants par rapport à la concurrence internationale », a déclaré Don Walker, PDG adjoint de Magna. « Cet accord débouchera sans doute sur une augmentation du nombre des adhérents aux TCA et de leur représentation dans les divisions de Magna, tout en nous permettant en même temps de maintenir notre compétitivité grâce à une philosophie d'opération entrepreneuriale souple tandis que nous continuons à travailler dur afin de soutenir nos clients et obtenir de nouveaux contrats. »

Nous sommes le fournisseur automobile le plus diversifié au monde. Nous concevons, développons et fabriquons des systèmes, assemblages, modules et composants automobiles et nous étudions et assemblons des véhicules entiers, principalement pour la vente à des constructeurs de véhicules particuliers et d'utilitaires légers en Amérique du Nord, en Europe, en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique. Parmi nos capacités, citons : la conception, l'étude, les essais et la fabrication de systèmes intérieurs, systèmes de sièges, systèmes de fermeture, systèmes de carrosserie et châssis métalliques, systèmes de vision, systèmes électroniques, systèmes extérieurs, systèmes motopropulseurs, systèmes de toit automobiles ainsi que l'étude et l'assemblage complets de véhicules.

Nous employons environ 83 000 personnes disséminées dans 229 sites de fabrication et 62 centres de développement et d'étude des produits répartis dans 23 pays.

#### ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce communiqué peut contenir des déclarations qui, dans la mesure où elles ne sont pas des faits historiques, constituent des « énoncés prospectifs » en vertu de la législation en vigueur sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs peuvent inclure des projections financières ou autres, ainsi que des déclarations concernant nos projets, objectifs ou performances économiques futurs ou les hypothèses sous-jacentes à toute déclaration de cette nature. Nous utilisons des termes comme « pouvoir », « probablement », « supposer », « anticiper », « croire », « envisager », « projeter », « prévoir », « prévisions » et « estimer », ainsi que le futur ou le conditionnel et des expressions similaires pour identifier ces énoncés prospectifs. Lesdits énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et des analyses formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la

situation actuelle et des développements escomptés, ainsi que sur d'autres facteurs jugés pertinents dans les circonstances présentes. Toutefois, les énoncés prospectifs sont soumis à divers risques, hypothèses et incertitudes qui pourraient entraîner un écart entre les résultats et les événements réels et nos attentes et prévisions. Ces risques, hypothèses et incertitudes comprennent, entre autres, ceux associés à l'alliance stratégique avec Russian Machines, y compris : le risque que les bénéfices, les prévisions de croissance et les objectifs stratégiques devant être concrétisés suite à l'alliance stratégique avec Russian Machines ne le soient pas en partie ou totalement ou prennent plus longtemps que prévu à l'être ; le risque d'être administré par un conseil d'administration dans lequel Stronach Trust et Russian Machines ont chacun le droit de désigner indirectement un nombre égal de nominés en plus des présidents-directeurs généraux adjoints au point que l'on considère que nous sommes effectivement contrôlés indirectement par Stronach Trust et Russian Machines tant qu'un accord de gouvernance reste en vigueur entre eux ; le risque que notre stratégie russe nécessite des investissements et des activités commerciales et d'exploitation en Russie, nous exposant alors aux risques et incertitudes politiques, économiques et réglementaires de ce pays ; la possibilité que Russian Machines exerce son droit de reprendre son investissement dans Newco et Newco II et de se retirer de l'accord de gouvernance en connexion avec l'accord, à n'importe quel moment après deux ans ; la possibilité que Stronach Trust exerce son droit de demander à Russian Machines de reprendre son investissement dans Newco et Newco II et de se retirer desdits accords, à n'importe quel moment après trois ans ; et la possibilité que l'investisseur dans Russian Machines exerce son droit de demander à Russian Machines de reprendre son investissement dans Newco et Newco II et de se retirer de ces accords à tout moment si un tel investisseur est fondé à réaliser son prêt à Russian Machines. En plus des risques, hypothèses et incertitudes associés à l'alliance stratégique envisagée, il existe des risques et des incertitudes encourus généralement par Magna et ses activités, y compris l'impact de : la baisse des volumes de production et les évolutions de la demande de véhicules ; la réduction de la production de certains véhicules, notamment des véhicules utilitaires légers ; la résiliation ou la non-reconduction par nos clients de contrats de matériel ; notre capacité à compenser les augmentations du prix des matières premières telles que l'acier et les résines, ainsi que les prix de l'énergie ; les fluctuations des devises ; notre capacité à compenser les ristournes demandées par nos clients ; notre dépendance vis-à-vis de la sous-traitance pratiquée par nos clients ; notre capacité à concurrencer les fournisseurs implantés dans des pays à bas coûts ; l'évolution de notre ventilation des profits entre les juridictions offrant des taux d'imposition plus faibles et celles avec des taux d'imposition plus élevés, ainsi que notre capacité à tirer pleinement parti des pertes fiscales ; les autres expositions fiscales potentielles ; les difficultés financières de certains de nos fournisseurs et clients ; l'incapacité de nos clients à remplir leurs obligations financières à notre égard ; notre capacité à récupérer la totalité de nos frais de mise en exploitation ; les coûts de garantie et de rappel ; les demandes d'indemnités pour vice de fabrication non couvertes par notre assurance ; les dépenses associées à la restructuration et à la rationalisation de certaines de nos opérations ; les dépenses de dégradation ; notre capacité à identifier, à conclure et à intégrer avec succès des acquisitions ; les risques associés aux lancements de programmes ; les poursuites judiciaires à notre encontre ; les risques associés aux activités dans les pays étrangers ; les conflits du travail ; les changements législatifs et réglementaires ; les coûts associés à la conformité aux lois et aux règlements sur la protection de l'environnement ; les conflits d'intérêts potentiels impliquant notre actionnaire majoritaire, le Stronach Trust ; et les autres facteurs indiqués dans notre formulaire d'information annuel déposé auprès des autorités boursières canadiennes et dans notre rapport annuel sur le formulaire 40-F soumis à la Commission américaine des opérations de bourse (SEC) et tous les rapports ultérieurs. Lors de l'évaluation des énoncés prospectifs, les lecteurs doivent tenir compte des divers facteurs susceptibles d'entraîner

un écart substantiel entre les résultats ou les événements réels et ceux figurant dans lesdits énoncés prospectifs. Sauf stipulation contraire de la législation en vigueur sur les valeurs mobilières, la société décline toute responsabilité de mise à jour et de révision des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements, de résultats, de circonstances ou d'autres facteurs.

Source: Magna International Inc.

Pour plus de renseignements : Louis Tonelli, vice-président des relations avec les investisseurs de Magna au +1-905-726-7035